

SCIC SA Nouveau Monastère

Séminaire sur l'Utilité Sociale

Janvier 2020



Ludovic Picard - Consultant/Formateur membre de la coopérative Escale Création

ESCALE CREATION - SCIC SARL à capital variable

Siège social : 7 rue Robert et Reynier - 69190 SAINT FONTS

Siren : RCS Lyon 480 127 414 - Siret : 480 127 414 00013 - Code NAF/APE : 7022 Z

TVA communautaire : FR 57 480 127 414 - Organisme de formation : 82 69 08564 69

Table des matières

1. ELEMENTS DE CADRAGE.....	2
2. L'UTILITE SOCIALE : définitions et enjeux dans le projet de la SCIC.....	3
3. INTERET COLLECTIF ET OBJET SOCIAL : de l'implicite à l'explicite.....	6
4. PROPOSITION DE REDACTION DU PREAMBULE.....	7
5. OBJET SOCIAL DE LA COOPERATIVE.....	11
6. ATELIER SUR L'UTILITE SOCIALE.....	15
7. PERSEPCTIVES : création de valeurs et impact social.....	20
8. ARBRE PROJET.....	22

1. ELEMENTS DE CADRAGE

La demande

La volonté de créer un événement collectif pour réfléchir à la notion d'utilité sociale dans le projet de la SCIC Nouveau Monastère est issue de deux événements :

- En interne, lors de l'assemblée générale d'avril 2019, des observations sur la finalité sociale du projet commun que nous portons au sein de la SCIC avaient émergé.
- En externe, les services de l'État nous ont interpellés sur l'effectivité de l'utilité sociale au sein de notre structure et telle qu'elle apparaît dans nos statuts.

Enfin, la révision coopérative, audit externe réglementaire qui s'impose à chaque SCIC tous les 5 ans, nous concernera en 2020, étant rappelé que l'utilité sociale est un principe fondateur de chaque SCIC qu'il lui appartient de faire vivre et de démontrer.

Cette réflexion viendra nourrir celle conduite de son côté par l'association propriétaire, dont un des objectifs est également de veiller à l'utilité sociale des activités portées par le lieu.

L'utilité sociale du projet de la SCIC Nouveau Monastère apparaît donc comme une préoccupation partagée par différents niveaux d'acteurs.

Le conseil d'administration mandaté par notre assemblée générale a choisi d'organiser la réflexion en réunissant au Monastère à Sainte-Croix l'ensemble des parties concernées autour de deux séances de réflexion, échanges et partage:

- une journée séminaire en interne (sociétaires) ;
- une soirée ou demi-journée ouverte à un public plus large de parties associées (à venir)

Le contexte

Un groupe de travail s'est constitué pour préparer ces journées.

Ce groupe a produit un travail de revue sur les enjeux de l'utilité sociale par rapport au cadre réglementaire des SCIC.

La loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 définissant 3 critères d'utilité sociale, le travail a consisté en un repérage des axes du projet du Nouveau Monastère incarnant ces critères. Des grilles d'analyses ont été établies par le groupe porteur et traduites en questions concrètes pour servir d'appui aux échanges lors de la journée séminaire. Ces grilles sont jointes au présent document en annexe.

2. L'UTILITE SOCIALE : définitions et enjeux dans le projet de la SCIC.

DEFINITION

*“Est d'utilité sociale l'activité d'une organisation de l'économie sociale qui a pour **résultat constatable** et, en général, pour **objectif explicite**, au-delà d'autres objectifs éventuels de production de biens et de services destinés à des usagers individuels, **de contribuer à la cohésion sociale** (notamment par la réduction des inégalités), **à la solidarité** (nationale, internationale, ou locale : le lien social de proximité), **à la sociabilité**, et **à l'amélioration des conditions collectives du développement humain durable** (dont font partie l'éducation, la santé, l'environnement, et la démocratie).”*

Jean Gadrey

Une SCIC est une entreprise qui :

- Associe autour d'un même projet plusieurs acteurs : salariés, producteurs, bénévoles, bénéficiaires, collectivités publiques, entreprises, particuliers, etc...
- Mène une action répondant à un besoin identifié sur un territoire. Pour cela elle mobilise des ressources économiques et sociales.
- Est gouvernée démocratiquement.
- A un statut de société commerciale.
- Agit sur un territoire dans une logique de développement local et durable. Développe des actions de proximités sur un bassin de vie ou dans une ou des filière.s.
- **Produit un intérêt collectif qui présente un caractère d'utilité sociale** : débat démocratique, dialogue social, formation, éducation à la citoyenneté, décisions collectives et gestion désintéressée en garantissent la réalisation. Le mulitsociétariat en est le moyen le plus efficace.

On ne produit pas plus qu'on ne décrète l'utilité sociale

CE QUE DIT LA LOI DE 2014

Article 2

Sont considérées comme poursuivant une utilité sociale au sens de la présente loi les entreprises dont **l'objet social satisfait à titre principal à l'une au moins des trois conditions suivantes** :

1° Elles ont pour objectif d'apporter, à travers leur activité, ***un soutien à des personnes en situation de fragilité*** soit du fait de leur situation économique ou sociale, soit du fait de leur situation personnelle et particulièrement de leur état de santé ou de leurs besoins en matière d'accompagnement social ou médico-social. **Ces personnes peuvent être des salariés, des usagers, des clients, des membres ou des bénéficiaires de cette entreprise** ;

2° Elles ont pour objectif de ***contribuer à la lutte contre les exclusions et les inégalités*** sanitaires, sociales, économiques et culturelles, à l'éducation à la citoyenneté, notamment par l'éducation populaire, à la préservation et au développement du lien social ou au maintien et au renforcement de la cohésion territoriale ;

3° Elles concourent au développement durable dans ses dimensions économique, sociale, environnementale et participative, à la transition énergétique ou à la solidarité internationale, sous réserve que leur activité soit liée à l'un des objectifs mentionnés aux 1° et 2°.

C'est la réunion de personnes autour d'un projet coopératif qui produit un intérêt collectif pour les membres de la coopérative.

Et la mise en œuvre du projet selon les principes coopératifs de l'Alliance Coopérative Internationale présente un caractère d'utilité sociale dans la pratique.

Ces principes devraient figurer explicitement dans le préambule des statuts de la SCIC .

L'utilité sociale est donc un attribut de l'intérêt collectif. Elle prend forme dans l'action concrète au travers de la mise en œuvre de l'objet social de l'entreprise.

En cela, l'utilité sociale est une notion située par rapport aux spécificités du projet au sein duquel elle est mise en œuvre. C'est pourquoi elle doit être portée collectivement, rendue visible par tous et la preuve de son effectivité doit être faite régulièrement.

La loi donne **3 conditions** répondant aux enjeux de l'utilité sociale. Elle stipule que ***l'objet social de l'entreprise doit répondre à l'une au moins des trois conditions***.

Faire la preuve de l'utilité sociale commence donc par définir son activité vis à vis de ces trois conditions en respect de l'intérêt collectif mis en œuvre au travers du projet social de la SCIC.

L'objet social de l'entreprise devient le socle de définition de l'utilité sociale de celle-ci.

Cet objet social est statutaire.

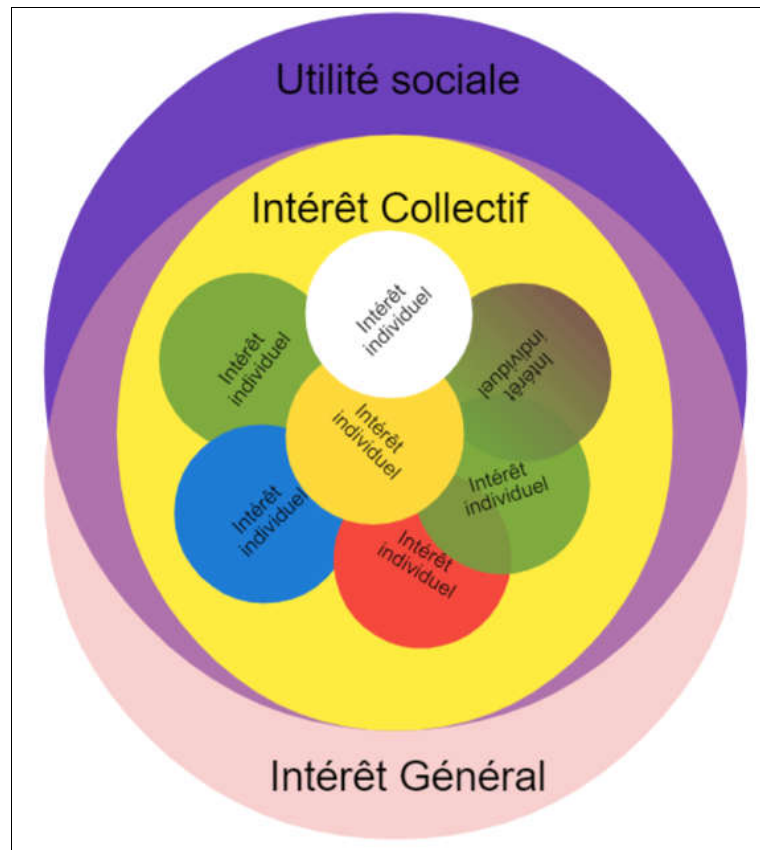
En cela, il est engageant car opposable par les tiers (financeurs, société civile, sociétaires, etc...).

L'objet social doit traduire l'intention finale du projet, ce à quoi il se consacre principalement. Sa formulation doit présenter deux niveaux :

•l'idéal du projet, la cause pour laquelle on entreprend ensemble

•les orientations que l'on se donne pour y parvenir (les moyens mesurables)

La philosophie du projet, son histoire, ses perspectives peuvent faire partie du préambule des statuts ou d'autres types de documents, tel une charte. En revanche, ils ne doivent pas se substituer à la force d'énonciation de l'objet social statutaire qui traduit l'engagement envers la communauté élargie au sein de laquelle se déploie le projet.



3. INTERET COLLECTIF ET OBJET SOCIAL : de l'implicite à l'explicite

EXTRAIT DU PREAMBULE (actuel)

L'intérêt collectif de la SCIC Nouveau Monastère **se fonde sur des valeurs démocratiques, d'utilité sociale et d'intégration** économique et culturelle :

- Accueil tous publics dont familles et public éloigné des vacances ;
- Gouvernance démocratique, associant toutes les parties prenantes de l'entreprise;
- Réinvestissement des bénéfices dans le fonctionnement de l'entreprise pour assurer son maintien et son développement ;
- Développement durable sur un territoire rural (emploi local et économie circulaire)
- Cohésion territoriale : implication de collectivités locales, d'habitants et engagement dans des projets de territoire impliquant des collectivités;
- Échanges d'expériences, transmission de savoirs et savoir-faire et dimension participative des séjours et chantiers de rénovation;
- Accompagnement en interne de personnes vers l'autonomie (salariés, sociétaires conventionnés, etc.) :

Le préambule définit l'intérêt collectif des membres en se référant à des « *valeurs démocratiques, d'utilité sociale et d'intégration.* »

Il décline ses valeurs en actions :

- accueil
- gouvernance
- gestion
- développement
- cohésion
- participation
- accompagnement

Ce sont les moyens d'action incarnant les valeurs partagées par les membres qui implicitement présentent un caractère d'utilité sociale.

EXTRAIT DES STATUTS (actuels)

Article 4 :

L'intérêt collectif défini en préambule se réalise notamment à travers les activités suivantes :

- gestion d'une centre d'accueil international, lieu d'hébergement résidentiel
- accueillir ou organiser des événements
- accueillir des activités économiques complémentaires sur le site du Monastère

L'article 4 des statuts portant sur l'objet de la SCIC se réfère à l'intérêt collectif défini dans le préambule pour en décliner la réalisation et non pas pour définir explicitement l'objet social de la SCIC.

Il est essentiellement formulé autour de l'activité d'accueil du Nouveau Monastère comme moyen de réalisation de l'objet, mais la dimension d'utilité sociale n'est pas clairement explicitée.

Le préambule porte sur l'histoire du lieu, sa vocation sociale, le passage de l'association à la SCIC et les principes coopératifs. Il peut poser les bases de l'intérêt collectif qui comporte un caractère d'utilité sociale. L'objet social de la SCIC n'apparaît, quant à lui, pas assez explicitement et l'équilibre des contenus entre statut et préambule doit être redéfini.

4. PROPOSITION DE REDACTION DU PREAMBULE

Un peu d'histoire

Depuis le XI^{ème} siècle, le bâtiment du Monastère de Sainte Croix est un lieu de rassemblement, d'accueil, d'écoute, de partage, de soutien et d'action au service d'un territoire. Élément structurant de la vie locale, il a contribué à l'installation des habitants dans la vallée du Quint et au développement du territoire associé à ses activités.

Depuis les origines, le monastère évolue, s'aménage pour conserver sa vocation première de lieu d'accueil. **Prieuré, puis commanderie Antonine, il joue au moyen âge un rôle majeur dans l'ordre des hospitaliers en accueillant les personnes atteintes du mal des Ardents. Le savoir-faire est grand et les malades sont soignés à partir de baumes et décoctions fabriquées à base de plantes. Longtemps lieu religieux, il conserve cette tradition de l'usage des plantes médicinales au-delà de sa vocation hospitalière en entretenant et développant l'herboristerie médicinale dans la vallée du Quint. Puis le lieu devient « home » pour défavorisés, centre d'accueil international. Ainsi son projet conserve toujours un caractère social, familial et d'accueil de groupes porté par une volonté de prendre des soin des personnes.**

Depuis 1975, l'association propriétaire « Le foyer de Sainte-Croix », veille à ce que « l'esprit » qui anime ce lieu reste au plus proche des valeurs fondatrices de l'œuvre de charité, tout en assumant la sécularisation de celui-ci. Faisant face aux défis de l'époque contemporaine, ils travaillent alors avec des associations d'action sociale, telle l'ADCAVL impliquée dans l'insertion et la rénovation du patrimoine. Celle-ci crée un centre d'accueil international et le gère jusqu'à la fin de l'année 2010.

Par la suite, les « Amis du Monastère » en reprennent la gestion sous statut associatif L'accueil de groupes, l'organisation d'événements culturels, l'ouverture à la vie locale et la mise en place de circuit courts affirment l'identité du lieu comme une ressource pour le développement social local.

En 2011, la dynamique se renforce pour redonner au monastère la place qu'il doit occuper dans son territoire. Sous l'impulsion de deux co-gestionnaires, d'administrateurs compétents et concernés, une forte mobilisation et une dynamique locale s'enclenchent. Un enthousiasme formidable colmate les fuites, séduit les premiers clients, rassure les propriétaires et projette l'ancien monastère sur le devant de la scène touristique, culturelle et économique dioise.

Sous statut associatif, l'activité démarre avec un mode de gouvernance original : un bureau constitué de 4 coprésidents et une gestion quotidienne assurée par 2 co-gestionnaires. L'équipe de salariés augmente progressivement soutenue par des bénévoles présents dans les moments forts pour les besoins inhérents à la structure.

Forts de cette nouvelle dynamique, il a été nécessaire de penser le Monastère dans un temps long. Quel projet voulons-nous ? Une organisation centrée sur le site et son accueil ou un lieu ouvert et

véritable outil de développement local ? Une structure simplement maintenue en l'état ou un équipement restauré, plus confortable mais qui implique des risques financiers ?

Le projet est global. Sa dimension sociale ne peut être séparée de la réalité économique du lieu. La gestion doit en être durable et pour cela intégrer un plan ambitieux de réhabilitation du bâtiment. Les leviers d'actions des années à venir sont multiples. Ils passent par la consolidation d'un bail à construction de 21 ans, l'évolution juridique de la structure de gestion et des moyens financiers importants orientés vers l'investissement pour rendre à ce patrimoine son attractivité et sa compétence de lieu d'accueil à vocation sociale.

L'enjeu est de concilier les valeurs d'origine avec une gestion désintéressée mais rentable du lieu, qui permette de mettre en œuvre le projet de manière pérenne. Le monastère devient le moyen qu'il nous faut préserver et entretenir pour contribuer au développement du territoire.

En 2014, la signature du bail à construction conduit à passer à une vitesse supérieure. La préparation du passage en SCIC et la rédaction de ses statuts amènent une pierre de plus à l'édifice stratégique. Les importants programmes de travaux prévus dans le bail viennent s'ajouter aux chantiers déjà engagés dans le bâtiment pour développer l'activité. Les jardins et espaces verts sont entretenus régulièrement par des bénévoles et salariés. Un financement conséquent de la région permet leur réhabilitation.

En 2015, l'association évolue pour se transformer en Société Coopérative d'intérêt Collectif. Ce nouveau statut correspond mieux aux attentes des acteurs du lieu et répond à l'évolution du projet en lui donnant une reconnaissance sur le plan de la gestion de ses activités commerciales et de sa dimension d'utilité sociale.

En devenant une coopérative, nous adhérons aux principes et valeurs de l'Alliance Coopérative Internationale :

1. L'engagement volontaire et ouvert à tous : il traduit la valeur de liberté
2. Le pouvoir démocratique exercé par les membres : il traduit la valeur d'égalité, par le principe « un sociétaire, une voix ».
3. La participation à l'activité économique : c'est le principe de la double qualité où le coopérateur est engagé économiquement dans l'entreprise, il en est propriétaire
4. L'autonomie et l'indépendance : l'indépendance politique requiert une autonomie de gestion.
5. L'éducation, la formation et l'information : c'est parce que la personne humaine est à la fois l'origine et la finalité de l'économie et de l'action de la coopérative que celle-ci doit être un lieu de formation et d'éducation. C'est l'idée de l'entreprise apprenante.
6. La coopération entre les coopératives ou inter-coopération : l'action de la coopérative dépasse les membres de celle-ci et requiert des relations entre coopératives.
7. L'engagement envers la communauté : les coopératives servent l'intérêt général de la

communauté humaine au delà du seul intérêt collectif de ses membres.

L'intérêt collectif des membres réunis se retrouve dans ces principes et le multi sociétariat, propre à la SCIC, est le meilleur moyen de garantir la tenue de ces valeurs dans le projet.

Par son accueil, son ouverture culturelle, sa gouvernance démocratique et sa démarche écocitoyenne, la SCIC SA Nouveau Monastère favorise des pratiques sociales solidaires, promeut la diversité et participe au développement de son territoire.

Les statuts suivants, fondant la coopérative, traduisent l'engagement de ses membres envers les tiers à poursuivre la gestion et le développement du projet du Nouveau Monastère pour contribuer à l'intérêt général en orientant ses activités vers une finalité d'utilité sociale, telle que définie par la loi ESS de 2014.

5.OBJET SOCIAL DE LA COOPERATIVE

Les groupes de travail ont produit chacun une formulation de ce que serait l'objet social de la SCIC en référence à l'intérêt collectif partagé, afin de proposer une nouvelle rédaction de l'article 4 des statuts.

Le tableau suivant propose une synthèse des mots clefs de la formulation de chaque groupe et une synthèse des mots clefs des définitions de l'utilité sociale.

Voir en annexe les paper-board produits par chaque groupe.

Mots clefs des groupes de travail	Mots clefs définitions utilité sociale
•bien-être	Soutien à des personnes fragiles
•développement durable	Salariés, usagers, clients, membres, bénéficiaires
•rural	Lutte contre les exclusions et inégalités
•échange/partage	Lien social
•social	Cohésion territoriale
•culturelle/culture	Développement durable
•accueil/accueillir	Économie sociale
•territoire	Résultat constatable
•patrimoine	Objectifs explicites

Les deux formulations suivantes sont des propositions de synthèse pour définir l'objet social de la SCIC SA Nouveau Monastère en référence aux conditions d'utilité sociale.

Ces formulations tentent de s'articuler au propos du préambule et de répondre aux trois exigences de la définition de Jean Gadrey : l'utilité sociale s'inscrit dans l'économie sociale, elle propose des résultats constatables et affiche des objectifs explicites.

Chaque proposition est ensuite reprise dans un tableau croisé forces/faiblesse et atouts/risques. Chaque force présentant un risque et chaque faiblesse comportant des atouts.

PROPOSITION 1

La SCIC NM, centre d'**accueil** international, est une entreprise coopérative à vocation **sociale**. Installée dans un **bâtiment inscrit dans l'histoire** de la vallée du Quint, elle développe et soutient des initiatives **sociales**, économiques et solidaires qui contribuent au rayonnement **et à la cohésion territoriale**.

A cette fin, elle :

- œuvre pour l'insertion socio-professionnelle de publics en difficultés, éloignés de l'emploi, en les associant à la gestion démocratique de l'entreprise
- promeut la **diversité culturelle et sociale**, en favorisant un **accueil tout public** au travers de son activité d'hébergement touristique, de restauration (**peut-on alors parler de tourisme social ? Il y a des accueil touristique qui sont conventionnés avec la CAF pour qu'elle participe aux frais d'hébergement des vacanciers. Est-ce votre cas?**) et de sa **programmation culturelle**
- crée de la participation citoyenne en ouvrant un **dialogue** entre l'ensemble de ses parties prenantes
- contribue à l'intérêt général en associant les collectivités territoriales à sa gouvernance
- renforce l'emploi local en privilégiant les circuits courts et la valorisation des savoir-faire **des acteurs du territoire**
- se veut un lieu de création, de valorisation et de transmission d'expériences.

En cela, la SCIC NM est un lieu ressource du territoire. Son action est dédié au bien être, à l'éducation, au développement social local et durable. C'est en soutenant les initiatives des habitants et porteurs de projets qu'elle met en œuvre son projet dans le respect et l'application des principes coopératifs.

Son action est créatrice de valeur à l'échelle du territoire. (**remarque : la création de valeur contient un impact économique ; il faut juste en faire la preuve par l'évaluation d'impact**).

	Force	Faiblesse
Atout	Chapeau général large qui comporte les mot clefs de l'US. Présence du patrimoine comme moyen et non objectif	Pluralité de moyens pour réaliser l'objet. Peut permettre d'accroître les parties prenantes
Risque	Objet trop « banal ». Qu'est-ce qui distingue le projet d'un autre ?	Développement durable peu en avant alors qu'il est un axe transversal. « Sectorisation » de la vie coopérative

PROPOSITION 2

La SCIC SA Nouveau Monastère, centre d'accueil international, par son action contribue à réduire les inégalités sociales et participe par sa démarche à la cohésion territoriale.

En cela, elle est un lieu ressource pour le territoire. Sa finalité est dédiée au bien-être, à l'éducation, au développement social local et durable.

C'est en soutenant les initiatives des habitants et acteurs économiques qu'elle met en œuvre son projet social dans le respect et l'application des principes coopératifs. Son action est créatrice de valeur à l'échelle du territoire.

A cette fin, elle :

- pratique une économie circulaire valorisant les savoir-faire ruraux
- crée des conditions d'accueil en hébergement et d'accès à la culture pour tous
- anime une dynamique locale de création, de valorisation et de transmission d'expériences
- Protège et améliore le patrimoine local dans une démarche éco-responsable.

	Force	Faiblesse
Atout	Articule clairement 2 conditions d'US Rédaction plus compacte	Nécessite l'engagement de tous pour faire vivre cet objet
Risque	Besoin d'une évaluation qualitative poussée	Nécessite une animation de la vie coopérative accrue

Quoi qu'il en soit de la formulation, celle retenue nous engage à faire la preuve de ce qu'elle énonce et donc à être évaluable et évaluée.

Il est sûrement possible de travailler collectivement un mixte des deux propositions.

Proposition de synthèse entre les 2 versions

La SCIC Nouveau Monastère, centre d'accueil international, est une entreprise coopérative à vocation sociale. Installée dans un bâtiment historique de la vallée de Quint, elle développe et soutient des initiatives sociales, économiques et solidaires qui contribuent au rayonnement et à la cohésion à l'échelle de ce territoire rural.

A cette fin, elle :

- crée, au travers de son activité d'hébergement et sa programmation culturelle, des conditions d'accueil accessibles à une grande diversité de publics ;
- pratique une économie circulaire fondée sur les circuits courts et la valorisation des savoir-faire des acteurs du territoire ;
- œuvre pour l'insertion socio-professionnelle de publics en difficultés, éloignés de l'emploi, en les associant à la gestion démocratique de l'entreprise ;
- entretient la participation citoyenne en créant des opportunités régulières d'échanges et de dialogue entre l'ensemble de ses parties prenantes ;
- s'affirme comme un lieu de création, de valorisation et de transmission d'expériences en contribuant ainsi activement au rayonnement du territoire
- protège et améliore le patrimoine local dans une démarche éco-responsable.

En cela, la SCIC NM est un lieu ressource du territoire. Son action est dédiée au bien être, à l'éducation, à la réduction des inégalités sociales et au développement durable. C'est en soutenant les initiatives des habitants et des acteurs locaux qu'elle met en œuvre son projet dans le respect et l'application des principes coopératifs.

Son action est créatrice de valeur à l'échelle du territoire.

6. ATELIER SUR L'UTILITE SOCIALE

Dans la suite du travail sur l'objet social de la coopérative, les groupes se sont répartis les trois conditions de l'utilité sociale telle que définie dans la loi. S'appuyant sur le questionnaire produit à partir des grilles d'analyses (cf annexes 1 et 2), les groupes ont fourni des illustrations de l'existant, des questionnements, des idées nouvelles et formulé des critiques.

Leur travail apporte ainsi une matière rétrospective, prospective et perspective. Les tableaux suivants sont une proposition de synthèse d'une partie de ce travail très riche.

L'exploitation de l'ensemble des idées produites nécessite une reprise collective dans une visée de ré-ajustement du projet global selon la logique : Finalité-But-Objectif-Moyens-Actions-Indicateurs.

Ces tableaux en sont un exemple d'ébauche.

Condition 1

Résumé du critère : « *Soutien à des personnes en situation de fragilité* »

	Une gouvernance inclusive entre les sociétaires		
OBJECTIF	Améliorer l'estime de soi par l'action collective.		
MOYENS	Animer la gouvernance	Renforcer la confiance	Partager les responsabilités
ACTIONS	<ul style="list-style-type: none"> - Equipe salariée : Élections d'un référent avec 2 options : soit une élection sans candidats, soit tournant avec candidat tiré au sort - Charte de vivre ensemble - redéfinir le lien commissions/CA 	<ul style="list-style-type: none"> -Bulletin mensuel d'information - Soutien collectif pour chacun (dire-apprendre à dire et à écouter) - Boîte à idées ouverte à tous. 	<ul style="list-style-type: none"> -Définir des critères d'embauches (particuliers/structure et valeurs/tâches) -Plan de formation pour tout le monde -Représentant des salariés
INDICATEURS	<i>Les indicateurs se définissent lorsque tout le reste est stabilisé.</i>		

	Un espace public		
OBJECTIF	Se faire connaître		
MOYENS	Se rendre visible	Améliorer l'échange en interne	Avoir une communication circulaire
ACTIONS	-Expo LandArt et son en lien avec la botanique -création d'un village botanique (partenariat mairie et Val de Quint)	-Créer des rencontres (bio vallée et hébergement) -Associer les administrateurs, les sociétaires	-Livre d'or et restitution page Facebook -questionnaires de satisfaction -Accompagnement de l'équipe par une entité extérieure
INDICATEURS	<i>Les indicateurs se définissent lorsque tout le reste est stabilisé.</i>		

Condition 2

Résumé du critère : « *Contribuer à la lutte contre les exclusions et les inégalités* »

	Un modèle de coopérative apprenante		
OBJECTIF	Monter en compétences individuellement et collectivement		
MOYENS	Améliorer la dynamique de formation	Améliorer le recrutement	Clarifier les rôles et les responsabilités
ACTIONS	-Valoriser les compétences ponctuelles -Maintenir la polyvalence des postes -Chantiers bénévoles (apprendre en faisant) -Plan de formation pour la SCIC <i>et</i> pour les personnes elles-mêmes -formation prise sur le temps de travail	-Pérenniser les postes « aidés » ? -Polyvalence : passage obligatoire -consacrer une journée en équipe sur le recrutement au Monastère	-Formation conjointe salariés et sociétaires -Définir la polyvalence en fonction des compétences <i>remarque : la polyvalence nécessite une vigilance à toujours définir ce qui relève de la pratique et de la responsabilité. Peut être source de malentendu !</i>
INDICATEURS	<i>Les indicateurs se définissent lorsque tout le reste est stabilisé.</i>		

	L'innovation et la créativité		
OBJECTIF	Créer un territoire d'ouverture		
MOYENS	Favoriser les rencontres	Rester innovant	Valoriser les pratiques du Monastère
ACTIONS	- accueil Woofers	-Boîte à idée	-organiser des sessions

	- partenariat avec une université - temps de rencontre avec autres SCOP / SCIC	-Réguler les projets et les suivre - créer une commission innovation	ateliers de réflexion -un personne qui expérimente et fait de la recherche sociale.
INDICATEURS	<i>Les indicateurs se définissent lorsque tout le reste est stabilisé.</i>		

	La veille et l'anticipation		
OBJECTIF	Elargir les points de vue partagés		
MOYENS	Améliorer la communication institutionnelle	Améliorer la communication interne	
ACTIONS	-News letter -Elaboration d'un document pour la région et le département. -Présence « amis des Antonins » ? -représentation de la SCIC à l'extérieur : salariés, CA et sociétaires	- visiter d'autres expériences d'accueil -accueillir d'autres collectifs de tourisme alternatif -développer l'écoute profonde -organiser une collecte de points de vues annuelles - normaliser les relations avec l'association propriétaire	
INDICATEURS	<i>Les indicateurs se définissent lorsque tout le reste est stabilisé.</i>		

	La cohésion sociale		
OBJECTIF	Mettre la diversité au cœur de l'accueil		
MOYENS	Adapter l'hébergement à des publics précaires	Accroître les échanges	Améliorer la participation et l'échange
ACTIONS	-tarification adaptée -période d'ouverture élargie -rendre pérenne une partie de l'hébergement	- RDV Multilingues -accueil de migrants -le NM peut lancer un appel à projet à un moment donné	-ménage participatif -chantiers participatifs mensuels (jardin, peinture, rangement...) -cercles d'expériences -journées familles
INDICATEURS	<i>Les indicateurs se définissent lorsque tout le reste est stabilisé.</i>		

	Les solidarités		
OBJECTIF	Améliorer l'accessibilité pour tous		
MOYENS	Tarification adaptée		
ACTIONS	-Appliquer le QF -participation libre sur certains événements = théâtre NTH8 -gratuité totale! -repas suspendu : on paye le repas pour un autre -conventionnement CAF ?		
INDICATEURS	<i>Les indicateurs se définissent lorsque tout le reste est stabilisé.</i>		

	La dimension socio-économique	
OBJECTIF	Créer de la valeur pour le territoire	
MOYENS	Soutenir les engagements dans les projets locaux	Promouvoir les initiatives à impact social
ACTIONS	Boutique de produits jumelage Chantiers collectifs Développement de la cuisine et livraison de repas à l'extérieur	Partenariat avec les gîtes Programmation culturelle Mise en réseau
INDICATEURS	<i>Les indicateurs se définissent lorsque tout le reste est stabilisé.</i>	

Condition 3

Résumé du critère : « *Concourir au développement durable* »

	L'image et la réputation du Nouveau Monastère		
OBJECTIF	Devenir un modèle inspirant du développement durable		
MOYENS	Développer les réseaux	Agir de manière visible	Communiquer
ACTIONS	-Cooproutte -Biovallée, parc Vercors, ACOPREV -Filière ARA tourisme -Adhésion mouvement coopératif -Comité territorial Drôme Ardèche	-mobilité douce -Tri participatif -Bio et circuit court -Eau pluviale -Compost et recyclage -rénovation et économie d'énergie	-Livret d'accueil -Charte -Affichage pédagogique pour les clients -Bilan carbone des actions -Calcul de l'impact énergétique
INDICATEURS	<i>Les indicateurs se définissent lorsque tout le reste est stabilisé.</i>		

7. PERSPECTIVES : création de valeurs et impact social

« **L'IMPACT SOCIAL** consiste en l'ensemble des conséquences (évolutions, inflexions, changements, ruptures) des actions d'une organisation tant sur ses parties prenantes externes (bénéficiaires, usagers, clients) directes ou indirectes de son territoire et internes (salariés, bénévoles, volontaires), que sur la société en général. »

Conseil supérieur de l'ESS

ENJEU DE LA MESURE D'IMPACT SOCIAL

Pour un dirigeant de structure d'utilité sociale, évaluer son impact social permet de démontrer que son activité est utile pour la société, d'affirmer son identité, d'améliorer sa performance ou ses pratiques.

Pour un financeur, l'évaluation d'impact social est une démarche sur laquelle il peut s'appuyer pour s'aider dans la sélection d'actions, pour en mesurer les effets et surtout pour instaurer de nouvelles formes de dialogue avec les dirigeants des structures financées.

La création de valeur à l'échelle du territoire est une dimension importante de l'impact du projet de la SCIC Nouveau Monastère.

S'engager dans un travail de redéfinition de l'objet social en vue de rendre explicite la dimension d'utilité sociale du projet, c'est pour la suite s'engager dans une démarche d'évaluation de l'impact social du projet.

A l'issue de ce premier travail, nous voyons émerger les perspectives suivantes :

Court terme : premier semestre 2020 (enjeu : AG avril 2020)

- Révision prioritaire de la formulation du préambule des statuts et de l'article 4 définissant l'objet social de la coopérative. A cette occasion, il sera pertinent d'analyser l'ensemble des statuts et de proposer l'évolution de certains articles dans l'esprit général du projet. Ce travail doit être fait dans une visée stratégique long terme (5 ans... c'est court à l'échelle de l'histoire, mais c'est long à l'échelle d'un financement public) . Dans 5 ans, il faudra avoir fait la preuve de l'efficacité de l'ensemble de l'objet social de la coopérative. Si oui, on le conserve et on s'améliore. Si non, on l'adapte. Quoi qu'il en soit, il s'agit de penser le changement d'échelle pour rester dans une visée long terme du projet.
- Organisation d'une soirée ouverte sur le Diois ayant comme thème l'utilité sociale. Le travail engagé au Nouveau Monastère pourrait être le cœur de la présentation de la soirée avec un/des discutants externes pour animer le débat. (A discuter : ce pourrait aussi être la première pierre de la mise en place d'une démarche d'évaluation d'impact sur le projet).

Moyen terme :

- Deuxième semestre 2020 : mise en place la révision coopérative. Il s'agit d'obtenir la certification SCIC, premier document opposable pour vous face aux tiers. Si vous êtes reconnus SCIC c'est que vous êtes reconnus présentant un caractère d'utilité sociale.
- Premier semestre 2021 :
 - Affirmer la volonté d'insuffler une culture de l'évaluation dans la gouvernance et dans la vie quotidienne du projet. Communiquer en interne et en externe. Organiser un temps de

travail pour finaliser un arbre projet collectif (suite du séminaire sur l'utilité sociale).
Constitution de groupes de travail.

◦ Accompagnement interne et/ou externe des salariés et sociétaires : organisation d'un séminaire interne pérenne et continu sur le projet.

◦ 2023 : Retour d'expérience et diffusion

◦ 2025 : valorisation de l'expérience (exemple : création d'une université des territoires solidaires ; développement d'un pôle ressource ; intégration de ce savoir faire à un projet type Coop'Route, etc...).

Long terme :

- Mise en place d'un travail de réflexion sur le changement d'échelle du projet : pourquoi changer d'échelle ? Qu'est ce que cela veut dire ? Qu'est ce que cela implique ?

8. ARBRE PROJET

L'arbre projet est un outil évolutif. Il se présente comme une carte mentale dépliant de gauche à droite faisant se succéder : l'utopie, le but, les objectifs, les moyens, les actions, les indicateurs.

- L'utopie est la partie du projet qui n'est pas évaluable. C'est l'idéal partagée par les membres de la coopérative et qui transcende l'action individuelle et collective. Sa force est d'être valable au-delà des personnes qui l'ont fondée.
- Le but est la grande réalisation par laquelle on va agir pour atteindre l'utopie. Le but est évaluable et toute les étapes suivantes également.
- Les objectifs sont les grandes orientations qui structurent la mise en œuvre du but. (on peut dire objectifs stratégiques)
- Les moyens sont les réalisations par lesquelles les stratégies sont mises en œuvres. (on peut dire objectif opérationnels).
- Les actions sont les axes de travail concrets qui servent les moyens.
- Les indicateurs sont les informations qui vont permettre d'évaluer.

L'utopie à ce jour est à définir. C'est un travail important qui est à mener collectivement.

Le but, les objectifs, les moyens, les actions, les indicateurs sont formulées temporairement car dans le temps certains seront réalisés, atteints, et alors disparaîtront. Des moyens peuvent devenir des actions. Par exemple, la gratuité totale est ici une action pour servir à l'application d'une tarification adaptée. Mais dans un temps futur, ou bien, sur un segment de projet très précis, la gratuité totale peut devenir un objectif. Les moyens seront alors la recherche de subvention pour la programmation culturelle, le crowdfunding, etc.

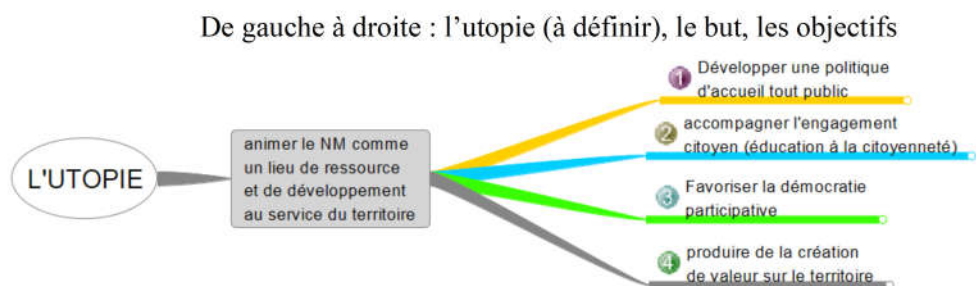
Bref, l'intérêt de l'arbre projet est d'être un outil que l'on revisite régulièrement, que l'on divise en autant de petits arbres projets qu'il y a d'objectifs, que l'on suit avec des indicateurs.

Dans les pages qui suivent, vous trouverez l'arbre projet découpé car dans sa totalité, il nécessite un support visuel de grande dimension.. Il se trouve en entier en annexe.

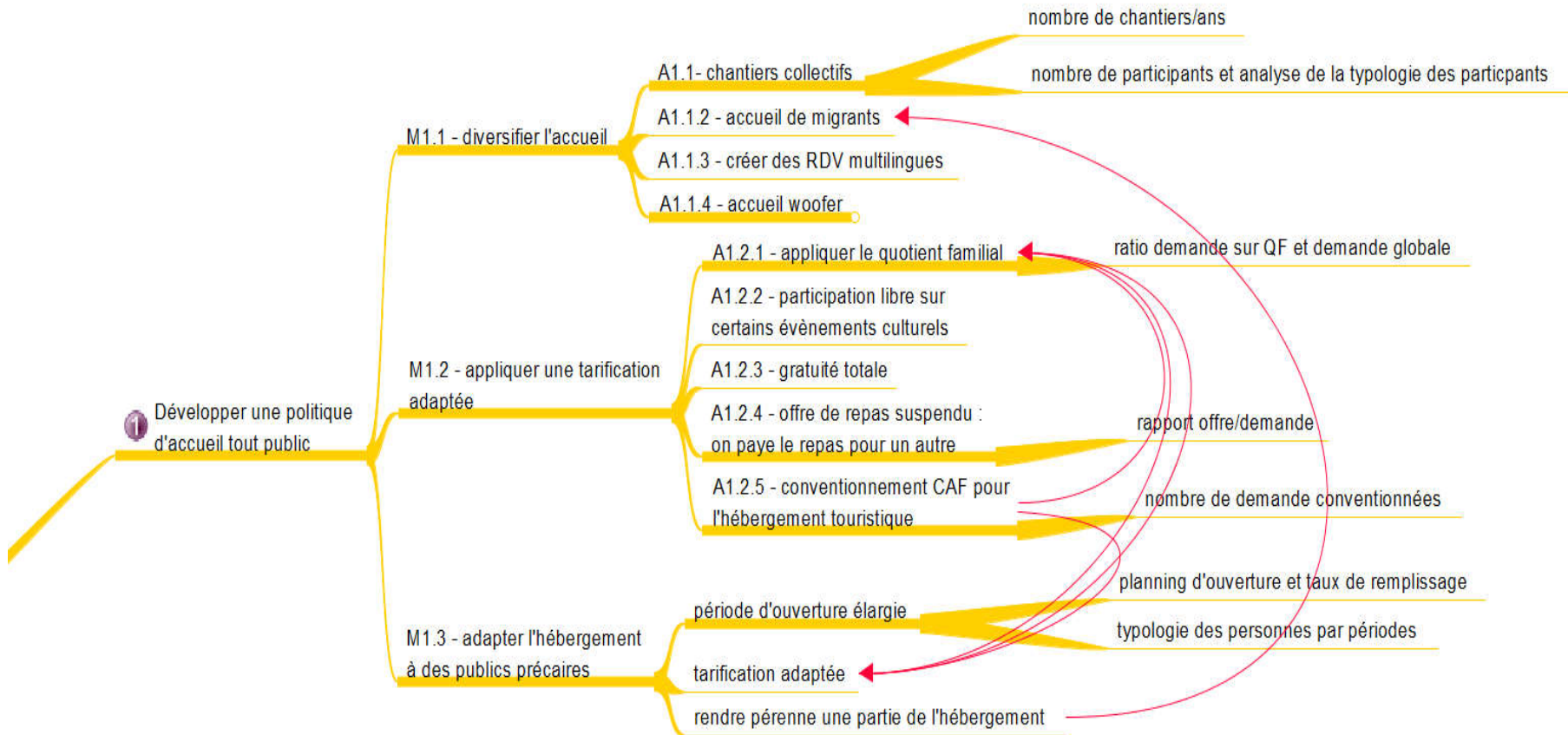
Pour pouvoir le retravailler en direct, il est nécessaire d'utiliser le logiciel libre Freemind.

La composition d'un arbre projet permet de redéfinir les niveaux, les regroupements, les articulations entre les idées qui ont été produites par le groupe. C'est pourquoi, vous ne trouverez pas forcément les items dans les mêmes niveaux entre l'arbre projet et les tableaux.

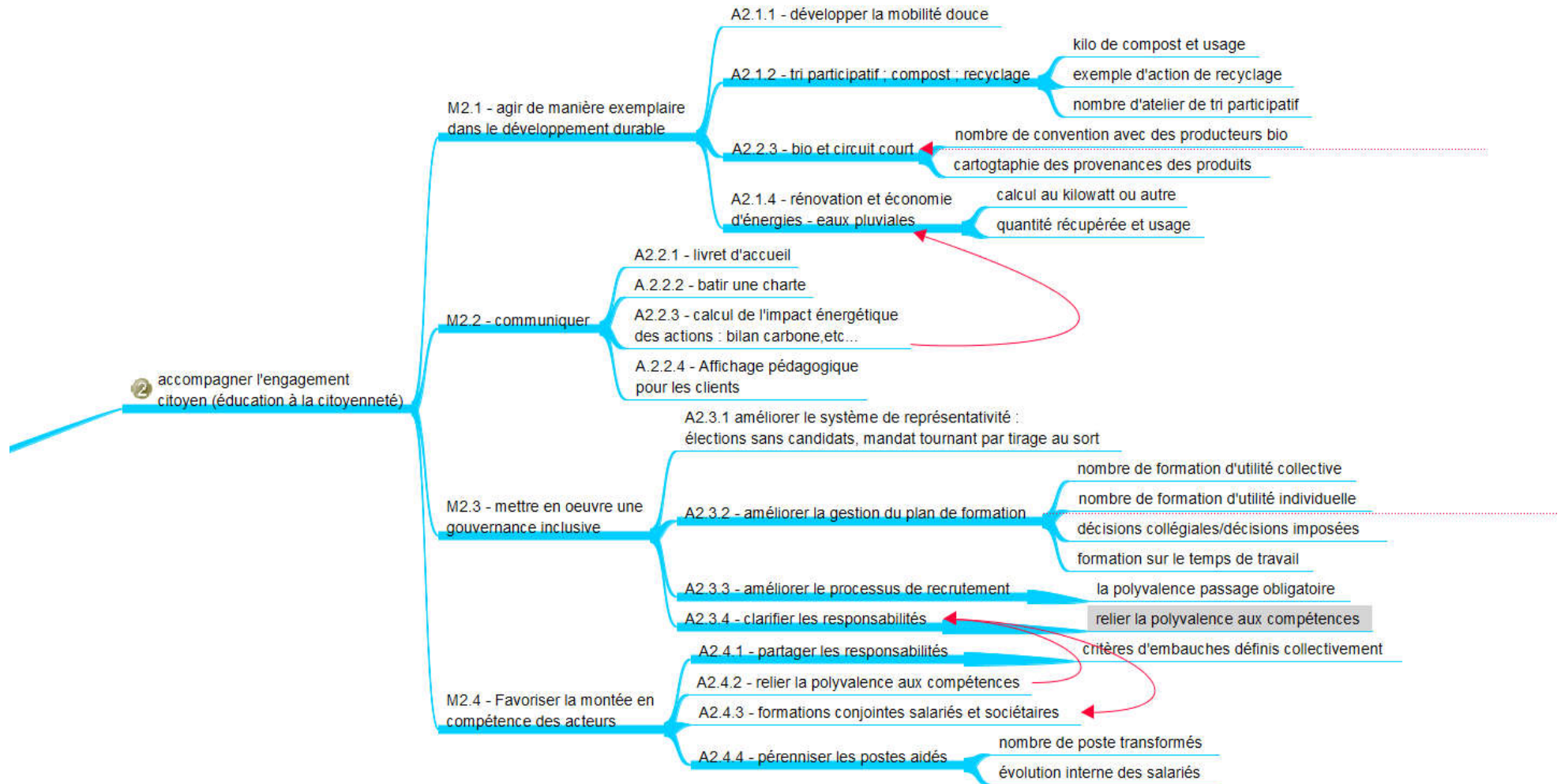
L'arbre présenté ici est une traduction partielle du travail du séminaire. Face à la richesse des matériaux produits, il est nécessaire de refaire des séquences de travail collectifs pour aller plus loin où bien être plus exhaustifs.



Objectif 1 avec ses moyens, ses actions et ses indicateurs



Objectif 2 avec ses moyens, ses actions, ses indicateurs



Objectif 3 avec ses moyens, ses actions, ses indicateurs



Objectif 4 avec ses moyens, ses actions, ses indicateurs



RESSOURCES DOCUMENTAIRES

Les cahiers de la Société Française d'Evaluation

Auteur(s) : Société Française de l'Evaluation (SFE)

Date de parution : 03/2016

<http://www.sfe-asso.fr/ressource-sfe/publications-sfe>

La boussole stratégique d'un projet d'intérêt général

ADASI

Date de parution ; 2016

<http://adasi.org/wp-content/uploads/2016/10/La-boussole-strat%C3%A9gique-VF.pdf>

Guide de la mesure d'impact social

Auteur(s) : AVISE

Date de parution : 12/2017

<https://www.avise.org/ressources/guide-de-la-mesure-dimpact-social>

La chaîne de valeur élargie

Tribune Fonda n°237

Auteur(s) : La Fonda/Avise/Labo de l'ESS

Date de parution : 06/2018

<https://fonda.asso.fr/ressources/la-chaîne-de-valeur-elargie>

Évaluer l'utilité sociale : approche socio-anthropologique

UCPA

Date de parution : mars 2018

https://www.avise.org/sites/default/files/atoms/files/20180903/guide_methodologique_evaluer_utilite_sociale.pdf

La Tribune Fonda n°240 -Mesure d'impact social et création de valeur

Auteur(s) : La Fonda

Date de parution: 12/2018

Mise en ligne gratuite : 12/2019

<https://fonda.asso.fr/tribunes/mesure-dimpact-social-et-creation-de-valeur>

Dossier impact social

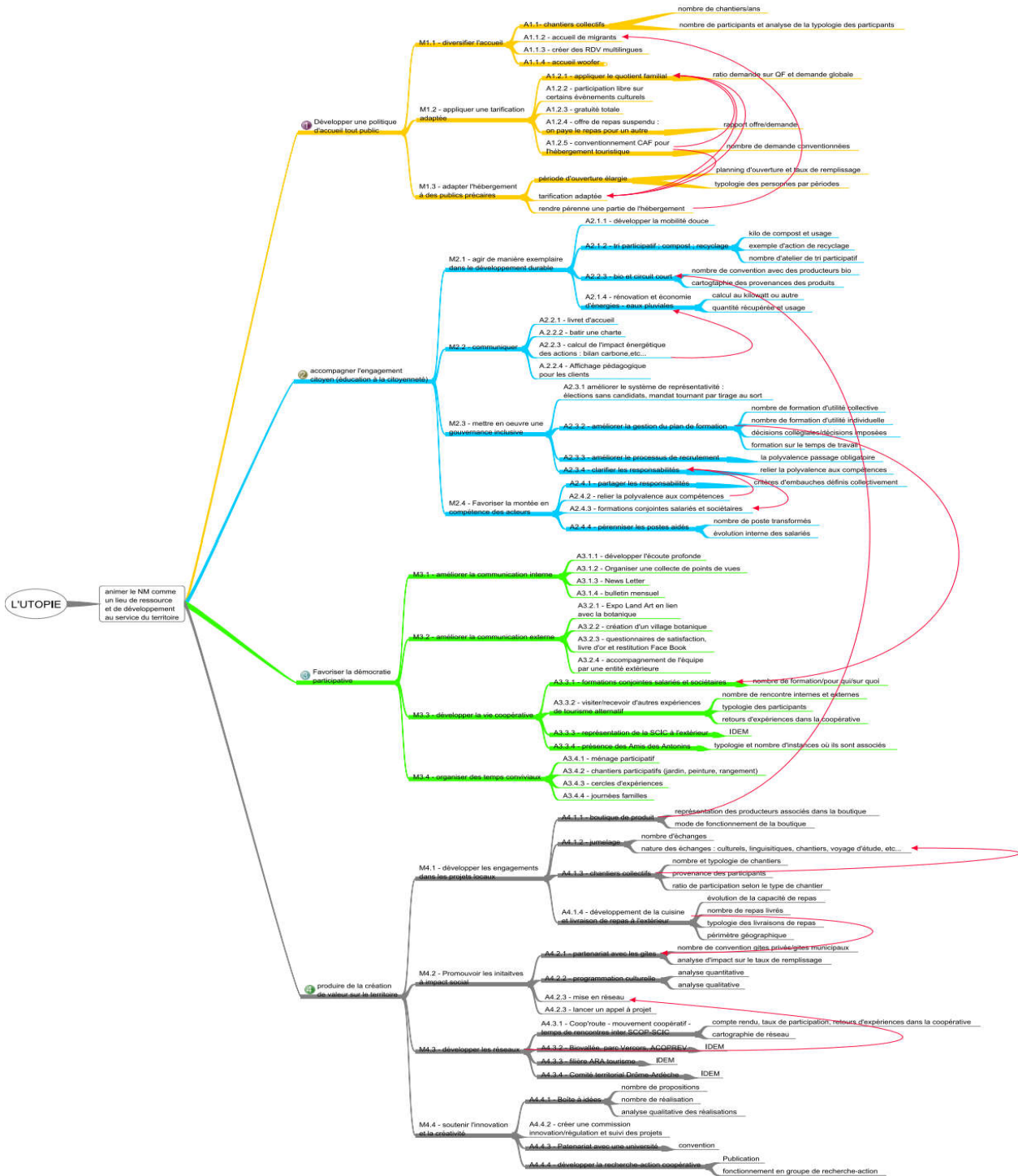
Auteur(s) : AVISE

Date de parution : 14/05/2019

<https://www.avise.org/dossiers/impact-social>

ANNEXES

1. Arbre projet



2. Grilles de lecture

3.Questionnaire support :

4. Production des groupes

Atelier du matin

collectivement
Accueillir dans la diversité et
l'échange des groupes, des activités,
des savoirs, des expériences, des événements
culturels, des chantiers ~~ou projets~~ ^{ou ateliers} mettant
un patrimoine unique au service du
territoire, de ses habitants et de la
planète.

- Maintenir une tradition d'Accueil ^{tous} _{Horizon}
- dans un lieu patrimonial de qualité
- ~~avec~~ Dans le but de transmettre les savoirs locaux
- En développant un projet collaboratif destiné à enrichir la vie des gens (salariés, clients, bénévoles, habitants, passagers)
- En se souciant toujours du bien-être de chacun ♥

Ouvrir à l'international et
arrivé dans son territoire, le
nouveau monastère est un lieu
d'accueil et d'initiatives collectives
morales, sociales et culturelles basées sur
l'évolution

- la restauration du patrimoine
- l'accueil de tout public
- l'accès à la culture pour tous
- la participation à l'économie locale
- le développement durable
- la transmission, l'échange de savoirs

en se souciant toujours du bien-être
de chacun ♥

An
Inscrite dans son territoire",
le site sa nouveau Monastère
est un centre d'expérimentation
Rural, Social & Culturel, basé
sur :

- la restauration du Patrimoine
- l'accueil de tout public
- la participation à l'économie locale
- le "bien être"
- le développement durable
- le partage de savoirs
- l'accès à la culture pour Tous.

3.11

L'OBSET SOCIAL

1. Accueillir de façon cordiale /
international, ville d'échange et de
créations culturelles pour les publics
et touristes - on s'occupera
aux différents besoins et projets

5- Développer l'action sociale
en interne à l'équipe -

2. Accueillir les visiteurs dans
un lieu d'accueil international, avec
l'hébergement des visiteurs et l'accès
à la culture et au patrimoine.
dans un lieu d'échange et de culture
collective.

3. Contribuer au développement
du territoire

4. Contribuer au développement
des acteurs économiques locaux
et régionaux.

→ petit 1 voir page 10

Atelier de l'après-midi

